



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aménagement et protection

Question écrite n° 61840

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le barrage de Poutès sur l'Allier. Il a en effet été saisi par l'association protectrice du saumon pour le bassin Loire-Allier sur le problème que constituerait la reconduction de la concession du complexe hydroélectrique de Poutès-Monistrol. Dans un article publié dans un hebdomadaire publié en Haute-Loire, la direction du groupe d'exploitation hydraulique aurait omis d'évoquer, dans son argumentation en faveur de la reconduction de la concession, de faire part des effets nuisibles du barrage sur la dernière souche de saumons atlantiques remontant frayer sur le Haut-Allier, une espèce qui serait gravement menacée. Il souhaite donc savoir si une étude officielle a été menée, ou le sera, pour évaluer objectivement les conséquences de la présence de ce barrage sur le saumon et quelle est sa position au regard des conséquences néfastes possibles sur le saumon atlantique quant à la reconduction de la concession du barrage hydroélectrique.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les conséquences de l'éventuelle reconduction de la concession du complexe hydroélectrique de Poutès-Monistrol sur l'Allier. Le préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne a été chargé par le directeur de l'eau en juin 2003 d'un examen global de l'impact des actions déjà réalisées en faveur des migrateurs sur l'ensemble du bassin de la Loire et des actions à conduire d'ici à 2015 en vue de poursuivre la reconquête de ce bassin par le saumon. Cet examen auquel procède actuellement la délégation de bassin de la direction régionale de l'environnement de la région Centre en coopération avec le conseil supérieur de la pêche et les experts du groupe d'intérêt scientifique sur les espèces amphihalines (GRISAM) doit permettre de restituer l'aménagement de Poutès dans l'ensemble du bassin de la Loire et plus particulièrement de l'Allier, et d'éclairer précisément les avantages et inconvénients pour les migrateurs des différents scénarios envisagés sur ce site. La première partie de cette étude sur les actions déjà réalisées vient d'être rendue au début du mois de juin. Elle fait figurer le barrage de Poutès au premier rang des ouvrages limitant le rétablissement de l'axe migrateur Loire-Allier. Les résultats de l'expertise spécifique et plus approfondie de ce barrage et des différents scénarios d'aménagements au regard de leurs effets sur la restauration des migrateurs réalisée par le GRISAM devraient être connus au mois de juillet 2005. Aucune décision concernant le renouvellement de la concession hydroélectrique de Poutès ne sera prise avant la publication de ces conclusions qui permettront à l'autorité concédante de se prononcer en toute connaissance de cause.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61840

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3405
Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8159